



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

Compte-rendu  
Jeudi 5 mars 2015

---

18h10 – 19h30  
Membres : 23 Quorum : 12

Étaient présents (15) : Mme CHARGE-BARON, M. BIROT, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GEFFARD, M. GUILLERMIC, Mme PUAUD, Mme RABILLOUD, Mme REVEAU, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD, M. YOU

Absents excusés (8) : M. BERNIER, M. ARISTIDE, Mme BILLY, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme ROBIN

Pouvoirs : /

Date de la convocation : 27 février 2015

Secrétaires de séance : Mme GATARD, Mme GEFFARD  
Service Finances : M. HAY

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. AFFAIRES GENERALES**

##### **Assemblées**

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 5 février 2015
2. Décisions du Président prises par délégation du conseil d'administration

##### **Administration générale**

3. Budget Prévisionnel 2015 du CIAS

#### **2. COMPETENCES STATUTAIRES**

##### **Portage de repas**

4. Budget Prévisionnel 2015 du portage de repas à domicile

## SSIAD

5. Convention avec le CCAS de la Chapelle St Laurent pour l'entretien des blouses du personnel du SSIAD

## Soutien à Domicile

6. Remboursement de frais à un agent

## Pôle Logement

7. Budget Prévisionnel 2015 des logements ALT

## Programme de Réussite Educative

8. Validation de la convention de partenariat avec l'association CSC « Point de Mire » dans le cadre de l'action Jeu Récréé.

---

## DELIBERATIONS

### 1. AFFAIRES GENERALES

Mme Chargé-Baron propose de rajouter une note à l'ordre du jour concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie.

**Cette proposition est acceptée.**

## ASSEMBLEES

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 5 février 2015

**Le compte-rendu du conseil d'administration du 5 février est approuvé à l'unanimité.**

*La liste des logements gérés par le pôle logement est remise à chacun des membres, suite à leur demande lors du précédent conseil d'administration).*

### 2. Décisions du Président prises par délégation du conseil d'administration

- **Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents à affilier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la compagnie CNP par l'intermédiaire de la SOFCAP :**
  - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
  - Base de cotisation : traitement brut indiciaire annuel et la NBI
  - Agents permanents affiliés à la CNRACL : liste des risques garantis (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité). Taux : 3.80 %
  - Agents non affiliés à la CNRACL : liste des risques garantis (accident du travail, maladies graves, maternité, maladie ordinaire avec franchise de 10 jours annulée pour plus de 60 jours). Taux : 1.20 %
- **Convention réglant les relations entre le service de soins infirmiers à domicile et l'infirmière libérale Mme NEAU Véronique.**

Mme Chargé-Baron propose d'aborder les trois budgets prévisionnels 2015 suivants : le budget général du CIAS, le portage de repas et les logements ALT.

### **3. BUDGET PREVISIONNEL 2015 DU CIAS**

Ce budget comprend les dépenses suivantes :

**1- les dépenses liées au bâtiment et au personnel transversal du CIAS (direction, secrétariat, accueil, ménage, représentation syndicale).** A noter que pour le budget 2015, les charges communes concernant le bâtiment sont réparties à hauteur de 55 % pour le CIAS et 45 % pour le budget général de l'agglomération au lieu de 50 % pour l'année précédente.

Autres fournitures : 1 100 € (fournitures pour travaux aménagement placards CIAS).

Locations immobilières : 29 500 € (bureau CIAS, parking, bureau Moncoutant)

Entretien bâtiment : 500 € (lavage des vitres)

Maintenance : 2 458 € (photocopieurs CIAS, Moncoutant et Argenton les Vallées et ascenseur CIAS)

Prime d'assurance : 600 € (RC dommage aux biens)

Documentation : 4 760 € (abonnement SVP service juridique)

Frais de téléphone : 6 700 € (bureaux CIAS basés sur les 2 dernières factures + 5 %)

Cotisation UNCCAS : 2 600 €

Charges en personnel : 136 827 €

- 60 % poste assistante de direction
- 40 % poste de la directrice
- 16 % accueil Moncoutant
- 14 % accueil Argenton les Vallées
- Heures représentation syndicale
- Heures ménage
- 60 % accueil CIAS
- 10 % agent renfort administratif
- Interventions des agents du CTM
- Assurance statutaire
- Cotisation au Comité des Oeuvres Sociales (COS)

Comparaison avec le réalisé 2014 en personnel de 43 025,72 € :

En 2014, 50 910 € de frais de structure supplémentaires ont été versés directement par les budgets annexes du CIAS au budget général de la CA2b et le versement au COS (15 490 €) n'a pas été réalisé au chapitre des dépenses en personnel. Ainsi, pour 2014, le montant s'élèverait à 109 426 €.

En investissement, est prévue l'acquisition d'un ordinateur portable et de 8 tablettes numériques (pour les membres du conseil d'administration).

**2- les dépenses liées au dispositif PRE** sur une période de 6 mois seulement. En effet, le dispositif ne sera plus financé par l'Etat en 2015. Afin de ne pas créer de rupture dans les accompagnements, il a été décidé de poursuivre le PRE jusqu'en juin 2015. Cet outil de prévention devrait prendre une autre forme ensuite dans le cadre du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

1 500 € : crédits pour finir les actions commencées.

5 985 € : charges en personnel (1/4 temps pendant 6 mois et heures ménage 2014-2015).

L'agent chargé de la gestion du PRE sera affecté également sur le CISPD :

32 520 € : temps de l'agent (75 % sur 6 mois et 100 % sur 6 mois). Cette somme fera l'objet d'un remboursement du budget général de la CA2b.

### **3- Le service mandataire :**

1 200 € : temps de l'agent (facturation, mise en relation employeur, déclaration URSSAF).

A ce jour, pour financer l'ensemble de ce budget, une subvention d'équilibre de la communauté d'agglomération est nécessaire : 102 154,48 € (dont reprise du déficit 2014 de 55 340,08 €).

Il est rappelé la situation particulière de 2014 suite à la création de la communauté d'agglomération et de son CIAS (imputations parfois erronées, remboursements directs des budgets annexes vers le budget général de l'agglomération...). En 2015, il est prévu une amélioration de la visibilité qui permettra une comparaison plus facile avec le réalisé et l'exercice précédent.

A noter que la répartition analytique de la communauté de Thouars n'a plus lieu d'être. Celle-ci avait été réalisée pour assurer la transition de partage du secteur de l'Argentonnois entre la communauté d'agglomération de Bressuire et celle de Thouars de 2013 à 2014.

### **Le budget prévisionnel 2015 du CIAS est approuvé à l'unanimité.**

**Section d'investissement : 6 562,00 €**

**Section de fonctionnement : 306 282,08 €**

## **4. BUDGET PREVISIONNEL 2015 DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Le budget prévisionnel 2014 avait été élaboré en regroupant les données des services antérieurs.

Les prévisions 2015 ont été établies sur la base d'une activité identique au réalisé 2014 (95 874 repas) et en tenant compte de la nouvelle réorganisation du service sur les secteurs d'Argenton, de Rorthais et de Bressuire avec le rattachement de Boismé sur la liaison froide.

Alimentation : 541 967 € dont 39 452 € liés à des dépenses de 2014.

Location mobilière : 15 792 € (véhicules de location)

Annonces et insertion : 1 500 € (en cas d'annonce pour un marché public)

Frais de communication : 866 € (abonnements)

Services bancaires et assimilés : 80 € (CESU)

Frais de structure : 5 000 € (au budget général)

### Pour le personnel :

- fin de la mise à disposition d'un agent de Mauléon courant juin.

- prévision d'heures de formation sur « la nutrition » et « les gestes de premiers secours ».

A noter, la formation « conduite sur routes glissantes » ainsi que l'acquisition de vêtements de protection individuelle, évoqués lors du DOB, ne sont pas intégrés au budget faute de moyens.

Comparaison réalisé 2014 – prévision 2015 : En 2014, les charges en personnel des agents affectés sur plusieurs services étaient réparties respectivement sur chaque budget concerné. Or, à la demande de l'URSSAF et de la Trésorerie, en 2015, ces agents sont désormais imputés totalement sur le budget du portage de repas avec des mises à disposition donnant lieu à des remboursements (article 70848). Il n'y a pas de personnel supplémentaire par rapport à 2014.

Total des charges en personnel : 284 400 €

Autres charges de gestion courante : subvention à l'association de Clessé qui effectue le portage de repas (1 150 €). Cette dépense existait également en 2014, sur une autre imputation.

Recettes :

Participation des usagers : 739 100 €

Reprise excédent antérieur : 34 903,89 € (il est précisé qu'avec les dépenses non mandatées sur 2014, sans les dépenses de 2013 mandatées sur 2014 n'ayant pas fait l'objet de rattachement sur 2013 et sans les recettes encaissées n'ayant pas fait l'objet de rattachement en 2013 par les gestionnaires antérieurs, il aurait été constaté sur 2014 un déficit de 22 427 €).

Le besoin de subvention d'équilibre pour 2015 est évalué à 37 903,89 €. Sans les opérations comptables des exercices antérieurs, la subvention d'équilibre réelle pour l'exercice 2015 serait de 23 946 €.

Pour la section d'investissement, le montant du budget estimé correspond aux dotations des amortissements 2014 et 2015 avec l'intégration du déficit 2014 liée à la non réalisation des dotations d'amortissement de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2015, est à l'étude l'achat de smartphones avec fonction GPS.

**Le budget prévisionnel 2015 du service portage de repas est approuvé à l'unanimité.**

**Section d'investissement : 13 863,00 €**

**Section de fonctionnement : 896 970,00 €**

*Les statistiques sur l'activité des 3 premiers mois seront remises lors du prochain conseil d'administration.*

## **7. BUDGET PREVISIONNEL 2015 DES LOGEMENTS ALT**

Pour ce dispositif, deux logements de type T2 sont loués sur Bressuire à Habitat Nord Deux-Sèvres.

- Reprise du déficit 2014 du fait du non versement de la subvention d'équilibre de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2014 : 3599,91 €. Elle sera versée en 2015.

- Prévision de travaux pour un logement (peinture, tapisserie, revêtement de sol) : 1 500 €.

- Personnel extérieur à l'établissement : 6 300 € (responsable Pôle logement CDG, 50 Heures CTM, agent logistique, frais de structure).

Au niveau du personnel, pas de modification par rapport à l'exercice 2014.

En investissement, il est prévu si besoin l'acquisition de mobilier : 1 249 € (frigo, tables...) car le mobilier actuel est vieillissant.

Le financement de ce budget est assuré par la participation de la CAF (7 063 €), celle des usagers (1 500 €) et une subvention d'équilibre de l'agglomération d'un montant de 14 590,91 €.

A titre indicatif, le taux d'occupation en 2014 était de 88 %.

**Le budget prévisionnel 2015 des logements ALT est approuvé à l'unanimité.**

**Section d'investissement : 1 249,00 €**

**Section de fonctionnement : 23 153,91 €**

## **NOTE RAJOUTEE : LIGNE DE TRESORERIE**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CIAS de l'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.70%
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu en tenant compte du nombre de jours exacts rapporté à une année de 360 jours
- Frais de dossier : 0.15% du montant de la ligne soit 300 €
- Commission d'engagement : 600 €

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie présenté ci-dessus et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie.**

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **2. COMPETENCES STATUTAIRES**

### **SSIAD**

## **5. CONVENTION AVEC LE CCAS DE LA CHAPELLE ST LAURENT POUR L'ENTRETIEN DES BLOUSES DU PERSONNEL DU SSIAD**

La convention établie avec le CCAS de la Chapelle St Laurent a pour objet de définir les modalités de réalisation des prestations de l'EHPAD « Au bon accueil » pour le compte du CIAS du Bocage Bressuirais (service SSIAD – secteur Sud).

Le CIAS confie à l'EHPAD les prestations suivantes :

- Lavage, séchage, repassage et pliage des tenues professionnelles du personnel du SSIAD (secteur sud) ;
- Mise à disposition de tenues propres ;
- Périodicité : selon les besoins des agents du service ;
- Coût : 4.92 € par tenue et par lavage.
- Durée : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 au plus tard

Le conseil d'administration est invité à en délibérer et à adopter cette délibération.

**Il est décidé, à l'unanimité, d'accepter les termes de cette convention et D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **SOUTIEN A DOMICILE**

## **6. REMBOURSEMENT DE FRAIS : DECISION DE PRINCIPE**

Lors du conseil d'administration du 18 décembre 2014, l'assemblée a étudié la demande de remboursement de frais de carburant à un agent du soutien à domicile.

Il est proposé d'adopter une décision de principe à savoir que :

- pour toute demande inférieure ou égale à 100 €, concernant le remboursement de frais à un agent, c'est la Vice-Présidente du CIAS qui est seule décisionnaire sur la décision.
- pour toute demande supérieure à 100 €, une délibération du conseil d'administration est nécessaire.

**Le conseil d'administration est invité à en délibérer et à adopter cette délibération.**

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

### **8. VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CSC "POINT DE MIRE" DANS LE CADRE DE L'ACTION JEU RECREE**

Dans le cadre du plan de cohésion sociale sur l'égalité des chances et le cahier des charges du programme réussite éducative, piloté par le CIAS du Bocage Bressuirais, une action de partenariat « JEU RECREÉ » relative à la création d'un espace ressource pour les parents est mise en œuvre par le CSC du Cerizéen « Point de Mire ».

Cette action a pour objectif d'offrir un espace ressources aux parents et de favoriser la relation parents/enfants autour d'une activité d'éveil en valorisant le rôle et les compétences des parents.

Il est proposé une convention, pour la période du 5 mars au 7 juillet 2015, ayant pour objet de définir les conditions de prestation entre le CIAS et le CSC « Point de Mire ».

Le CIAS participe au financement de l'intervention du vacataire thérapeute systémique à hauteur de 1 500 € sur la base d'une facturation établie par l'association CSC du Cerizéen (8 séances, tous les 15 jours, le samedi matin à l'espace relais famille).

Le conseil d'administration est invité à en délibérer et à adopter cette délibération.

**Il est décidé, à l'unanimité, d'accepter les termes de cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**